



osservatorio internazionale **PER I DIRITTI**

80129 Napoli (Italia) – via Morghen 187 tel. 00393332447635 C.F. 95086110632

www.ossin.org

Rapport de mission à Dakhla et Marrakech

3 - 12 Janvier 2009

Observatoire international

Francesca Romana Doria – avvocato

Nicola Quatrano - magistrato

Introduction

Le Maroc que nous rencontrons à notre arrivée est un pays aux prises des ses problèmes habituels, la crise économique, aggravée par la crise financière internationale, les tensions sociales, les problèmes des libertés civiles et politiques. L'anarchie constitutionnelle d'un régime prétentieusement démocratique, mais dans lequel, en réalité, se centralise tout pouvoir.

Justement, durant notre visite, les journaux discutaient le dernier épisode du temps qu'a signalé ce rôle prépondérant du Roi, selon les constitutions démocratiquement élues. En Juin dernier, le Ministre de la justice Abdelouahed Radi, pour mériter un tête à tête prévisible avec son rivale au leadership de l'USFP (le parti important de la gauche marocaine).pensant bien faire de promettre qu'en cas d'élections, il aurait démissionné de la charge ministérielle pour se dédier entièrement au parti. Elu 1er secrétaire le 10 novembre, il a effectivement demandé au Roi d'être exonéré des fonctions. Seulement le 23 Décembre successif, le Roi Mohammad 6, en le recevant au Palais royal d'Ifrane, s'est félicité pour son élection et lui a confirmé sa confiance. En définitif, il rejeta ses démissions, sans qu'il ait eu même la possibilité d'insister.

Le geste du Roi, commente le journaliste Souleiman Bencheikh, réduit le rôle des ministres au rang de hauts fonctionnaires. La proposition politique s'avère totalement vidée de la volonté royale, la promesse politique (de Radi) est subordonnée à la décision royale, démontrant encore une fois la fragilité, si non, l'inutilité, des institutions électives marocaines.

Un autre événement obscur, qui a vu la monarchie royale exercer un pouvoir sans contrôle dans la vie politique du pays, a été celui du limogeage du secrétaire d'état des affaires étrangères, Ahmed Lakhri, un sahraoui filo-marocain, qui avait demandé et obtenu la citoyenneté espagnole. Le fait que le gouvernement du Maroc voie la présence d'autres Ministres avec une double et, quelques fois, une triple citoyenneté, n'empêcha pas le Roi de licencier Lakhrouf, donnant à celle ci toute l'évidence d'une excuse. Et sans sentir dans le devoir de fournir un éclaircissement. En vérité, derrière l'événement, on pressent des manœuvres obscures, probablement un règlement de comptes internes du groupe de sahraouis filo-marocains. Reste toute fois le manque de transparence et, encore une fois, le caractère absolu du pouvoir du Roi. Dans le monde des médias, au moment de notre arrivée au Maroc, l'écho de la condamnation (au 1^{er} et 2^{me} degrés) de Rachid Nany, et au chiffre énorme de 6000,00 Dirhams (Prés de 600.000 Euros), ne s'est pas encore dissipé, pour diffamation à l'égard des quatre procureurs substitués de la ville de Ksar El Kebir. Rachid Nany est le directeur du journal le plus vendu au Maroc, Al Massae, un journal populiste et réactionnaire qui, en Novembre 2007, favorisait le déclenchement d'une chasse aux homosexuels «dans la ville de Ksar El Kebir, après avoir divulgué la fausse nouvelle de la célébration d'un mariage gay. Imprudemment le journal signala la participation au mariage du substitut procureur de Ksar El Kebir, qu'il ne nomma pas mais qu'il définit d'un dévié sexuel. Le fait est que tous les quatre substitués procureurs de la ville ont porté plainte contre le journal, obtenant une indemnisation record. Étaient pleinement satisfaits, beaucoup de ceux qui voient avec frayeur le succès de Nany – Il a aussi soulevé des préoccupations pour la

répétitivité, de lourdes condamnations, à l'égard des journalistes (le précédent le plus significatif est la condamnation pour d'autres et plus nobles raisons – du directeur du journal hebdomadaire, Aboubakr Jamai, obligé à abandonner la direction du journal et d'émigrer à Paris)

Brahim Sballil, président de la section de Sidi Ifni du centre marocain des droits de l'homme (CMDH) a été condamné à six mois de prisons et 1000 DH d'amende pour violations de l'article 264 du Code Pénal (calomnie), à cause des plaintes (retenues calomnieuses) qu'il avait porté sur les faits graves de Sidi Ifni en Juin dernier, quand la police réprima avec une brutalité inouïe les manifestations populaires contre le chômage et la mal gérance. Le rapport d'enquête de la commission parlementaire sur l'événement a exclu tout abus de la police, niant en particulier qu'il y'ait eu des épisodes de viols. Il semble même que les deux seules filles qui eurent le courage de dénoncer publiquement avoir été violées, aient, devant la commission, décidés de se rétracter. Il y'a quand même une bonne nouvelle, elle figure dans l'interview donnée par Brahim Sballil au journal hebdomadaire « il semble que les représentants de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme se préparent à se porter candidats aux prochaines élections municipales de Sidi Ifni, donnant finalement un débouché politique aux manifestations et aux protestations.

Sur Youtube (www.youtube.com/intifadavoice), Il est possible de voir sous le titre « Smara témoignage petite fille sahraoui Lallou Chaikh Ahmed » (sic) le témoignage d'une petite fille Sahraoui de 9 ans, Lallou Chaikh Ahmad, rendu à Smara le 18 Décembre, dont le contenu démontre une aggravation de la répression à l'égard de l'intifada Sahraoui, qui n'épargne même pas les enfants. En bref, la petite fille dit avoir été approchée par une voiture alors qu'elle se rendait à l'école et avoir été enlevée par des policiers en civil et qu'ils l'avaient conduite au commissariat. Là, elle fut matée par les agents qui voulaient savoir pourquoi elle distribuait des tracts et de chez qui elle les recevait, l'accusant en même temps d'être une militante du Polisario. Quand il l'ont relâchée, les policiers auraient aussi cherché d'intimider la famille pour qu'elle ne dénonce pas le fait, et, après la divulgation de la vidéo sur youtube, les autorités ont démenti l'arrestation. Toujours à propos de la violence de la police marocaine, le rapport annuel de l'union de l'action féminine affirme que celle-ci n'est pas seulement réservée aux manifestations des opposants politiques. La majorité des cas de violences conjugales au Maroc, en effet, serait perpétrée proprement par les forces de l'ordre (police, gendarmerie, militaire), même si leurs femmes sont le plus souvent réticentes à les dénoncer, de peur que celle-ci soient tuées considérant l'activité professionnelle du mari.

Mais l'attention unanime au moment de notre arrivée au Maroc le 3 Janvier 2009, était toute pour les événements de Gaza. Dans chaque local public, l'image de télévision était fixée sur Al Jazeera qui transmettait, vingt quatre sur vingt quatre, les images du massacre des civiles palestiniens. Dans la rue, beaucoup de personnes portaient la « Kefieh » et, en général, on palpait la participation et l'émotion chorale. Nous nous sommes retrouvés à Rabat le 4 Janvier 2009, qui coïncidait avec le déroulement d'une immense manifestation de protestation contre l'agression israélienne, en tête quelques personnalités: Khaled skalli, Ministre du développement social, Abdelouahed Radfi, Ministre de la justice, Ismail Alaoui, secrétaire générale du PJD, Mohammad Laencar secrétaire général du MP. Derrière eux des milliers de diverses personnes (les journaux ont parlé d'outre un million): beaucoup d'islamistes (dans leur partie, hommes et femmes rigidement séparées) mais aussi une forte présence de la gauche, de la société civile, des militants pour les droits de l'homme.

La délégation d'Ossin y a participé, avec une pancarte en arabe qui déplorait le silence de la communauté internationale, elle a été aussi interviewée par la télévision marocaine.

Si la manifestation de Rabat a vu aussi la participation de personnalités du gouvernement et une présence plus que discrètes de la police, des incidents ont eu lieu ailleurs. Le plus grave a eu lieu à Marrakech où le 8 Janvier 2009 une agression sauvage contre une manifestation pour la Palestine organisée par El-Annahj Addemocrati Basiste (courant maoïste) provoquant la mort de Abderrazak Kadiri, étudiant à la faculté de droit, 21ans, décédé à cause des coups très violents reçus sur la nuque et sur la poitrine, de la part de la police. Dorénavant les étudiants se souviendront d'Abderrazak comme le martyr de la cause Palestinienne au Maroc.

Le martyr de la Fac

Le 10 Janvier, nous rencontrons à Marrakech, quelques personnes qui nous parlent du "Martyre». Pour premiers, Youssef Lotfi, 22 ans, étudiant en économie à l'université de Marrakech et Elghalia Boudkour, elle aussi étudiante, sœur de Zohra, une des étudiants arrêtés le 14 Mai 2008. Ils nous parlent des événements tragiques qui provoquèrent la mort d'Abderrezak Kadiri. Tous deux militants de la voie démocratique basiste, une faction de la gauche marocaine d'inspiration maoïste, dans laquelle militait aussi le martyr.

Ils nous disent que tout a commencé quand nous sont parvenues les nouvelles des bombardements israéliens de la bande de Gaza, le 27 Décembre 2008. Dans le même après midi, les étudiants de la voie démocratique basiste ont organisé une manifestation de solidarité avec le peuple Palestinien en sortant de la citadelle universitaire. La police est intervenue en force, encerclant la faculté. Les premiers affrontements ont commencé autour de 15 heures. Les étudiants cherchaient à s'éloigner de la citadelle universitaire, parce qu'ils ne voulaient pas que la police l'envahisse, comme cela s'était passé le 14 Mai. Ils se sont dirigés vers les quartiers populaires et, en cette occasion, Meriem Bahmou a été arrêtée, le seul témoin en charge du procès contre les étudiants arrêtés le 14 Mai.

Le jour d'après, le 28 Décembre 2008, les étudiants se sont dédiés à des activités de sensibilisation et sont après sortis de la cité universitaire pour se rendre au centre de la ville où ils entendaient manifester pour Gaza et pour la libération de leur compagnons emprisonnés. Ils étaient 1000 ou bien 1200 personnes et il y avait aussi les familles des détenues politiques parmi eux.

Autour de 20 heures, ils ont été encerclés par les forces de la police et les affrontements ont commencé, surtout dans le quartier populaire Unité 3. Les militants de la voie démocratique basiste étaient 20 ou 30.

La police a mâté durement, utilisant les matraques et les barres de fer que les policiers ont pris d'un bâtiment en construction dans le voisinage. Ils ont frappés les étudiants sur la tête et sur le corps, jusqu'à tuer Abderrezak Kadiri. D'autres étudiants ont été frappés sur la tête et aussi sur le corps, environs une quarantaine a été blessée, parmi eux Toufik Chwini, le frère de Mourad et Outhman Chwini, deux autres détenus à cause des faits du 14 Mai.

Quand ils ont su de la mort d'Abderrezak, les étudiants ont boycotté les examens pour 2

semaines et ont organisé une marche vers la morgue, en signe de solidarité avec la famille.

D'Abderrazak Kadiri, nous dit Mustapha Errachidi, un avocat de l'AMDH (association marocaine pour les droits de l'homme), était l'enfant aîné d'une famille très pauvre. Tous les espoirs de cette famille étaient mis en lui, et lui, déjà, dès maintenant réussissait à leur venir en aide, contribuant au maintien de cette dernière avec sa misérable bourse d'études.

D'après ce que nous avons réussi à comprendre, poursuit l'avocat Errachidi, le jeune homme est mort une journée après son hospitalisation, le 29 Décembre, mais seulement le 31, les responsables de l'hôpital ont convoqué la famille pour qu'elle constate le décès.

La famille s'est adressée à l'AMDH qui à travers l'avocat Errachidi et a demandé une autopsie. On leur a répondu que celle-ci a déjà été faite aux termes du procureur du Roi et qu'ils connaîtront la réponse après l'achèvement de l'enquête

L'avocat Errachidi a aussi demandé qu'on écoute les 6 étudiants arrêtés et témoins des faits: ils sont prêts à donner le nom des 3 autres officiels de la police qui ont donné l'ordre de tabasser les étudiants. Il s'agit d'un officiel de la DST (les « services » marocains), un autre de la sûreté nationale, et un tiers de la garde universitaire.

La famille, dans un premier temps, a demandé que la lumière soit faite sur les faits, ajoutant à cela le refus de remettre la dépouille mortelle, avant que l'on rende public le résultat de l'autopsie.

Puis à l'improviste quelque chose a changé, et le père a accepté de faire enterrer le cadavre. Il paraît qu'il ait eu un désaccord entre les membres de la famille, quelques uns voulaient maintenir une ligne de majeure fermeté, alors que les autres -le père entre autres - auraient reçu des pressions et des intimidations, même de la part du Wali de Marrakech (une sorte de "préfet"), à travers un avocat qui est aussi membre du parlement.

Les étudiants nous disent qu'actuellement la maison de la famille serait rigoureusement surveillée par la police, qui interdisent à quiconque de s'approcher. L'avocat Errachidi nous raconte son effarement en contactant la famille, après les derniers événements, on lui a répondu " ce qui est fait est fait, c'est la volonté de Dieu".

Les étudiants nous disent que ce n'est pas la première fois que la police tue des étudiants durant des manifestations contre Israël. Ils nous rappellent la mort de Zoubida Khalifa, Souad Saaidi et Adil Ajrawi, à Fès en Mars de 1988, l'assassinat au commissariat, de Grim Mohammed, en 1979 à Casablanca. De tout un autre signe est le comportement de la police vis à vis des manifestations conduites par les diverses forces de la gauche radicale. Au courant des mêmes journées durant lesquelles, la répression tuait Abderrezak, se déroulait une manifestation du parti islamiste(PJD) dans la faculté des sciences, mais la police ne s'est même pas faite voir.

[La mission à Dakhla](#)

De Laayoune, nous nous rendons à Dakhla, en voiture, 500 kilomètres de désert. Bel

et bien 8 postes de blocages, mais les contrôles sont assez discrets, voire même rapides.

Tout au long de la route, nous nous arrêtons pour voir les implantations des immigrés clandestins, qui se regroupent en bidonville tout au long de la côte, en attente de profiter du moment opportun pour prendre la mer et rejoindre les îles Canaries.

Dakhla est une très belle ville, s'étendant le long de la péninsule, serpentant l'océan, et se prépare en toute évidence à un avenir touristique, aujourd'hui limité aux surfeurs et aux amateurs des raids automobilistes.

Comme Laayoune, Dakhla semble très marocanisée, même ici les Sahraouis ne se voient presque pas, relégués dans les ghettos de leur quartiers; c'est peut-être parce que le mouvement de résistance à l'occupation semble plutôt faible, en effet nous réussissons à en rencontrer un seul militant, Oulad Cheikh Mahjoub, nous communiquons avec lui avec un espagnol très approximatif.

Cela n'a pas été facile de le joindre: le 6 Janvier, le jour de notre arrivée, il nous fit savoir qu'il ne pouvait pas nous recevoir, parce que la police lui avait interdit de recevoir qui ce soit jusqu'au matin suivant. Nous allons le rencontrer le 7 Janvier, dans l'après midi, après le procès de Khadija Abdeddaim. Sa maison est à la périphérie de la ville, une agglomération d'édifices populaires fonctionnant comme une petite «tente» une étagère avec quelques produits et une fenêtre à travers laquelle une activité commerciale modeste pour articles ménagers est en cours.

C'est en effet ce bazar qui constitue l'unique activité avec laquelle Mahjoub prise le soutien pour lui et sa famille, après son licenciement pour des raisons politiques en 1988.

Il nous montre les photos du dernier tabassage par la police, il remonte à quelques mois auparavant, à cause d'une manifestation. Les images montrent des fesses et des cuisses complètement violacées, des ecchymoses et des contusions dures sur tout le corps.

L'histoire qu'il nous raconte est celle d'un militant sahraoui pour l'indépendance. En 1981 son frère, 20 ans, disparaissait par les mains des policiers marocains et jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas de nouvelles de lui. Mahjoub en ce temps là avait 16 ans, mais lui aussi a été arrêté et a passé 8 terribles mois dans le tristement célèbre centre de détention de Kalaat Magana.

En 1988, il travaille à Fès, mais il est licencié pour des motifs politiques.

En 1989, il est arrêté à Oujda alors qu'il voulait rejoindre le Front de Polisario pour s'unir aux frères d'armes. Il passe 15 jours, les yeux bandés, et les mains liées au dos, puis finalement en prison à Casablanca.

En 1991, il est libéré.

En 2003, on lui retire le passeport. Il l'a réobtenu en 2005.

Actuellement il est membre du comité contre la torture de Dakhla.

Il nous dit que le mouvement de résistance à Dakhla est faible, les militants sont peu et terrorisés, beaucoup ont émigré en Espagne ou en Mauritanie.

La faiblesse du mouvement est aussi politique; alors qu'à Laayoune, les militants sahraouis ont su établir des rapports avec la population marocaine, affirmant toujours qu'à Dakhla, il y a une place pour tous et que leurs problèmes sont avec le

gouvernement marocain, non avec le peuple, à Dakhla, par contre, il y'a une tension visible entre les deux communautés. Quand il y'a des manifestations sahraouis, nous dit notre interlocuteur, la police incite les marocains à attaquer les manifestants, disant : " cette terre est marocaine ne la laisser pas aux sahraouis".

Mahjoub dit avoir été maté plusieurs fois par la police, et les photos qu'il nous montre le documente. Une fois, ils l'ont emporté à la plage est réduit à un tel point, qu'il rompît pour rentrer en ville.

Il s'excuse pour ne pas avoir pu nous rencontrer le jour d'avant, il dit que la police l'a menacé de graves rétorsions s'il eût reçu des étrangers. Justement nous aurions voulu le rencontrer dans la rue pour lui éviter des problèmes, mais lui, a insisté pour nous ramener chez lui. Il ne nous explique pas la raison de cette insistance, il préconise, qu'après notre éloignement la police viendra sûrement pour un interrogatoire.

En sortant de chez Mahjoub, nous sommes encerclés par un groupe d'enfants sahraouis. Nous les reconnaissons pour leurs traits physiques et parce qu'ils ne nous demandent pas de l'argent mais des stylos à Bic. C'est dommage d'en avoir une seulement. Le reste de l'après midi nous n'avons pas fait mieux

Mustapha Abdeddaim

A travers un canal qu'on préfère ne pas révéler, nous avons eu une communication avec Mustapha Abdeddaim, journaliste sahraoui, collaborateur du quotidien El Watan et d'autres publications, membre de l'union des journalistes sahraouis, membre du CODESA et militant pour l'indépendance du Sahara Occidentale.

Abdeddaim est actuellement en prison, condamné à 3 ans et 50.000 Dirhams, en outre à dix ans d'interdiction de professer le journalisme, par le tribunal de Guelmin, à l'issue d'un procès inique, au cours duquel - selon ce que nous raconte Abdeddaim lui-même - de fausses confessions ont été utilisées sans donner la parole à la défense.

Mustapha Abdeddaim a été arrêté le 27.10.2008 à Assa, où il avait éventé un drapeau sahraoui au cours d'une manifestation.

Le même jour, à Dakhla, le chef de la police, un tel Abdallah, s'est rendu chez lui pour demander les documents de la sœur....

Mais Il y'a lieu, ici, de donner des précisions, parce que sur le même épisode – qui est l'objet du procès auquel nous sommes venus assister- nos interlocuteurs nous racontèrent des versions différentes

Ce que nous a raconté Mostapha Abdeddaim

J'appartiens à une famille de militants pour l'indépendance du Sahara Occidentale.

Quand j'étais arrêté, toute ma famille avait entamé une grève de la faim.

Le jour même de mon arrestation, le 27/12/ 2008, le chef de la police à Dakhla, un tel Abdallah, s'était rendu chez moi pour se faire consigner par ma sœur Khadija la carte nationale. Après 4 jours, Khadija s'était rendue aux bureaux de la police pour récupérer le document. Quand elle rentra, on lui a signifié qu'il y'avait un rapport qui l'accusait d'avoir agressé le chef de la police, entre temps, ils l'insultèrent et l'accusèrent d'appartenir à une famille de militants du Front du Polisario, elle fût aussi matée, à tel point que l'on a dû l'hospitaliser.

Ma sœur et mère de trois enfants; elle est fonctionnaire. Ils l'ont maintenant

licenciée parce qu'elle a refusé de signer un document dans lequel elle aurait du déclarer qu'elle et ma famille ne partageaient pas mes opinions politiques.

Ce que nous a raconté Khadija Abdeddaim

Nous la rencontrons un après midi du 6 Janvier, dans un café de Dakhla. Il y'a aussi un problème de communication avec elle, parce qu'elle parle seulement, un peu de français et, pour le reste, ses dires sont traduits par un interprète dans un espagnole pour le tout approximatif.

Khadija nous dit avoir été arrêtée le 25/10/08, le jour de l'arrestation du frère, la police lui retira sa carte d'identité. Elle est ensuite allée, les jours qui suivirent, chez la police pour retirer le document mais ceci ne fut guère possible. Le quatrième jour, elle s'est vue accuser d'avoir maté un collaborateur de la police au cours d'un litige, la raison pour laquelle elle fut retenue en position debout pour 24 heures, durant les quelles elle a été hospitalisée pour bel et bien deux fois à l'hôpital pour s'être mal sentie.

Khadija nous raconte que le procès a été deux fois renvoyé déjà. A notre demande spécifique, elle dément avoir été licenciée, comme l'a raconté le frère: elle nous explique qu'elle dépend de la municipalité de Lagouira, aux confins avec la Mauritanie, et que son chef l'a menacée de licenciement si elle venait à participer à des manifestations pour l'indépendance du Sahara ou bien si, durant le procès, elle venait à scander devant le juge: " viva Polisario".

Ce que nous a raconté l'avocat de Khadija, maitre Tairouze Elbachir, et qui en résulte des procès verbaux de la police.

C'est un studio très fréquenté celui de l'avocat Tairouze Elbachir (Maitre, comme sont appelés les avocats en France est dans les pays francophones), la matinée nous l'avons vu assister la majeure partie des accusés durant l'audience C'est un Sahraoui, mais il n'est pas militant pour l'indépendance; nous le rencontrons l'après midi du 7 Décembre à 18.30, l'horaire de fermeture de son studio.

En effet dans cet événement sont mêlés deux personnes, pas seulement Khadija, mais aussi une voisine et il s'agit d'un litige entre cette voisine une telle Rkia Garrab et un pâtissier, un tel Hassan Bouna (sur lequel Khadija nous dira que c'est un collaborateur de la police)

Khadija aurait été instrumentalisement engagée dans cet incident, auquel elle est étrangère, mais seulement pour rétorsions vis à vis des opinions politiques de la famille. Selon la police, en effet, il s'agit d'un mal entendu entre un commerçant est deux femmes, toutes voisines) et que les deux femmes seraient venues à la manne avec l'autre.

Khadija serait donc allée chez la police pour déposer une plainte, mais le commerçant l'avait fait avant elle, c'est la raison pour laquelle la femme aurait agressé le chef de la police. La raison de la plainte contre elle, après 24 heures. L'avocat nous averti qu'il pourrait y avoir des conséquences négatives sur la femme dans le cadre professionnel.

Nous demandons à l'avocat si à Dakhla les procès politiques contre les militants pour l'indépendance sont fréquents.

Il nous répond que non. Quand il y'a des manifestations politiques -il précise- la police intervient et la chose finit là, peu de fois il y' a eu des poursuites judiciaires.

Le procès

Le tribunal de première instance de Dakhla -7 Janvier 2009-.

Observatoire international

Francesca Doria -Avocate à Naples

Nicola Quatrano -Magistrat à Naples

Chargés de l'administration communale de Naples, avec la lettre de mission en date du 29 Décembre 2008.

Accusés

Khadija Abdeddaim

Rkia Garrab.

Personnes offensées

Hassan Bouna

Les chefs d'accusations

Art. 268 du code Pénal - outrage et violence contre un fonctionnaire public. Peine prévue: un mois à une année de réclusion et de 250 à 5000 Dirhams d'amende.

Le rendez vous avec Khadija est à 8.45 devant le petit édifice qui abrite le tribunal. Il n'y'a pas de monde, différemment à ce qui arrive à l'occasion du déroulement des procès contre le militants de l'intifada. Khadija nous dit que les sahraouis de Dakhla ont très peur de la police.

Nous rencontrons l'avocat Tairouze Elbachir, mais il est encore très tôt pour l'audience et nous nous disposons pour une demi-heure. Le temps suffisant pour prendre un thé dans un agréable café sur une Terrasse donnant sur la mer.

En compagnie de l'avocat Tairouze, nous rencontrons le président du Tribunal, Jetto Mohammad, un homme muni est à l'air gentil. Il ne parle ni le français ni l'espagnol est semble embarrassé. La rencontre est très brève, peu de minutes, à pieds, pour échanger des politesses. Il nous dit seulement que l'audience est publique et donc nous pouvons y assister sans aucuns problèmes.

L'édifice est en phase de restructuration, beaucoup de travaux en cours.

Précisément au centre du couloir central quelqu'un a déposé une tasse de cabinet, mais la chose ne dérange personne. La salle d'audience est petite, le juge est seul, assis sous la photo du Roi, avec une quinzaine de dossiers devant lui.

La situation est tranquille, peu de gens dans la salle, des places séparées pour hommes et femmes. Il n'y'a aucune traces de militants sahraouis, il n'y'a pas des policiers. Il nous vient le doute qu'il s'agisse vraiment de litiges de voisins.

Le juge est jeune, un peu pale, cheveux très court et un file de barbe sur le menton. Il ne démontre pas plus de trente ans, mais il a un air extrêmement compétent et en effet il dirige vraiment bien l'audience.

Le PM est jeune aussi, même âge que le juge, mais moustachue. Probablement Dakhla est un siège de frontière réservé aux premiers nominés.

Nous assistons discrètement aux causes qui se suivent, en attente de celle qui nous intéresse. Il y'a une pur morosité de la location, puis un litige entre deux pêcheurs... une aire de province. Nos bancs ne sont pas commodes.

On appelle le dossier n°68/2008. Khadija et sa voisine s'approchent à la barre. A côté d'elles, l'accusateur, un petit homme à l'air mesquin.

C'est la première fois que nous voyons un accusé sahraoui qui ne scande pas le slogan indépendantiste et qui ne fait pas le signe de victoire avec les doigts.

Evidemment la menace de licenciement faite contre elle lui pèse. De toute les façons Khadija parle avec véhémence, souvent interrompue par le juge, elle déclare que le procès verbal, même signée par elle, est faux et qu'ils ont voulu l'emprisonner pour toucher à sa famille, une famille de militants Sahraouis. Elle dit avoir été maltraité par la police (qui la retenue pour 24 heures, avant de la relâcher), mais seulement pour être hospitalisée à cause d'un malaise.

L'autre inculpée a, au contraire, l'air tranquille et reste plutôt silencieuse.

Le Ministère Public se remet au juge.

L'avocat parle peu mais d'une façon convaincante, il dit que les accusations sont fausses et que les raisons de l'inculpation de la femme sont de natures politiques.

Le procès se conclue après une quinzaine de minutes.

Le juge se réserve, nous apprendrons dans l'après midi que Khadija Abdeddaim a été condamnée à un mois de prison et 500 Dirhams d'amende. Peine suspendue.

Mais ce qui est plus grave, le jour d'après il lui est notifié un décret de la municipalité de Lagouira en date du 5/1/2009, de sa suspension de son travail et de sa paye, en attente définitive du conseil de discipline.

Cette mesure fait référence à une absence injustifiée. On nous explique que les emplois publics au Maroc sont une sorte de subvention et il est rare que les employés se rendent au bureau. Un éventuel licenciement de Khadija aurait donc des motivations exclusivement politiques.

Naples, le 15 janvier 2009.

Francesca Doria

Nicola Quatrano